



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 45659

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo alerte M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur l'attitude des ministres qui ne répondent pas aux questions des parlementaires. En effet, la ministre de l'économie n'a toujours pas répondu aux questions écrites n° 31442 du 30 septembre 2008 et n° 4642 du 18 septembre 2007 relatives à la moralisation de l'attribution de parachutes dorés à des patrons en situation d'échec. Il en est de même pour le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité pour la question n° 28238 du 29 juillet 2008. Elle lui demande, d'une part, s'il est normal que, bientôt deux ans après, pour la plus ancienne, ces questions n'aient toujours pas obtenu de réponses, et s'il peut faire en sorte que les ministères en cause fournissent enfin des réponses.

Texte de la réponse

M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement partage la préoccupation de l'honorable parlementaire concernant les délais de réponse aux questions écrites. Le contrôle du Gouvernement par le Parlement, au moyen des questions écrites, est un élément important de l'équilibre des pouvoirs. Le poids du travail gouvernemental, la technicité accrue ainsi que la nature des questions, qui touchent de larges domaines, peuvent expliquer des délais supplémentaires. Sur ce chantier, le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement souhaite indiquer à l'honorable parlementaire que le Premier ministre a écrit aux présidents des assemblées au printemps 2008 pour leur proposer la constitution d'un groupe de travail conjoint aux services des assemblées et services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement et direction des Journaux officiels) chargé de rechercher des convergences entre les travaux de dématérialisation du Parlement et du Gouvernement, le traitement des questions écrites étant une des principales questions à examiner dans ce cadre. Ce groupe de travail, qui a été constitué le 30 septembre, s'est réuni deux fois à la date du 20 octobre 2008, l'objectif du Gouvernement étant, bien évidemment, d'aller le plus vite possible sur le traitement des questions écrites. Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement communiquera les conclusions de ce groupe de travail aux parlementaires qui le souhaitent. Par ailleurs, les ministres pour lesquels on constate des délais de réponse encore trop longs vont voir leur attention à nouveau appelée, vu l'absolue nécessité de répondre dans les délais aux parlementaires qui les saisissent. Pour ce qui concerne les questions citées par l'honorable parlementaire, les ministres interrogés vont être immédiatement alertés afin qu'une réponse puisse être apportée dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45659

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3027

Réponse publiée le : 28 avril 2009, page 4050